

/BPD
BLIQUE DU DAHOMEY

PORTO-NOVO , le 18 DECEMBRE 1961.-

IDENCE DU CONSEIL
S MINISTRES.-

- SECRET -

DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

-O-O-O-O-O-O-O-

(-)NNEE 1961(/)/°429, PR. VP. DR.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Constitution de la République du Dahomey,
VU le Décret n° 109/PCM du 6 Août 1959 fixant les attributions des membres du Gouvernement;
VU le décret N° I/PCM du 1er. Janvier 1960 portant nomination de Ministre et de Secrétaire d'Etat;
VU la loi n° 59-31 du 19 Décembre 1959 approuvant la Convention de Financement des travaux de construction du Port de Cotonou intervenue le 12 Septembre 1959 entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de la République du Dahomey;
VU le décret n° 36/PCM-MEP du 3 Mars 1960 portant création du compte N° II3-32: "Investissements sur Aide Financière de la République Française;
VU le décret n° 218/PCM/MF/MEP du 19 Août 1960 ouvrant dans les écritures du Trésorier-Payeur du Dahomey le compte n° II3-52, intitulé: "Avances aux régisseurs au titre du Compte, Investissement sur Aide Financière de la République Française";
VU le décret n° 37/PCM/MEP du 3 Mars 1960 nommant Mr. Georges PRUDON, Ordonnateur-Délégué des Comptes II3-32, et II3-51;

- SECRET : :

ARTICLE 1er. - Les dispositions du décret n° 37/PCM/MEP du 3 Mars 1960 p

ARTICLE 2.- Monsieur ELISHA Elie, Directeur du Plan est nommé Ordonnateur-Délégué des comptes N°s. II3-32 - II3-51 et II3-52.

Les titres de recette et les mandats ordonnancés seront assignés sur la caisse du Trésorier-Payeur du Dahomey.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

Par le Président de la République,
Le Vice-Président
Chargé du Développement & du Plan absent,
Le Garde des Sceaux,
Ministre de la Législation
et de la Justice,

Le PRESIDENT de la REPUBLIQUE,

J. KEKE.-

Pr. Le Ministre des Finances
et du Budget absent,
Le Garde des Sceaux,
Ministre de la Législation et de
la Justice,

VS :

..... 15
..... II
..... 3
..... 3
..... 2
..... I
..... 3
..... 6
..... I

J. KEKE.-